

# COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

## ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Jean-Benoît Bouron et Florence Nussbaum

**Coefficient : 3**

**Durée de préparation : 90 minutes.**

**Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé au plus et 10 minutes d'entretien au moins.**

**Type de sujet donné :** carte au 1/25 000 sur la France (France métropolitaine et DROM) complétée d'un document d'accompagnement (photographie, carte statistique ou thématique, plan, tableau ou graphique statistique, infographie, texte).

**Modalités de tirage du sujet :** tirage au sort d'un sujet parmi deux.

**Liste des ouvrages autorisés :** atlas Nathan en salle de préparation.

Le jury n'a écouté cette année que 9 candidats et candidates, qui ont obtenu des notes allant de 9 à 19 sur 20. La moyenne est à 13,66 et la médiane à 14. Le jury tient à souligner le très haut niveau de ces résultats, témoignage de la remarquable qualité des exposés qui lui ont été présentés et des entretiens qui les ont suivis. Ils montrent une préparation solide, un vocabulaire géographique le plus souvent maîtrisé, des hypothèses pertinentes et une capacité, fréquemment observée, à réemployer des connaissances générales pour les appliquer à une situation locale.

Au regard du niveau raisonnablement exigible après deux années d'enseignement supérieur, aucun candidat, aucune candidate, n'a démerité : l'écart entre les notes exprime simplement la différence entre des oraux juste satisfaisants, avec parfois quelques lacunes, et des performances excellentes.

Un bon exposé privilégie une introduction courte mais efficace, à la fin de laquelle la région de la carte a été située, le document d'accompagnement a été présenté, les grands enjeux du sujet ont été dégagés au regard du territoire étudié, avant d'être problématisés, et les étapes du raisonnement ont été annoncées de façon claire. Certaines annonces de plan peuvent manquer de clarté, et une problématique trop alambiquée peut desservir l'exposé.

Chaque partie de l'exposé traite ensuite un aspect du sujet, sans jamais perdre de vue le sujet posé, sans oublier de recourir au document d'accompagnement, en utilisant les connaissances et le vocabulaire de la géographie pour décrire et expliquer les phénomènes visibles ou décelables sur la carte. Chaque sous-partie prend le temps de descendre aux échelles les plus fines pour éclairer les généralités observables sur la carte ; elle prend aussi le recul nécessaire pour analyser les jeux d'acteurs, les dynamiques sociales, pour ne jamais naturaliser les faits sociaux. Un exposé sur la carte de Palaiseau a ainsi permis une analyse très fine des dynamiques à l'œuvre sur la carte, en prenant le temps d'aborder l'organisation spatiale à l'échelle de quelques quartiers, non pour elle-même mais pour ce qu'elle dit des processus en cours. Il

importe d'identifier les acteurs en présence, ainsi que leurs périmètres d'intervention et de compétences, pour éviter les personnifications telles que « les usines font », « la ville décide », etc. À l'inverse, les exposés les moins réussis s'égarer sur la carte ou peinent à questionner le sujet, parfois pris pour argent comptant. Trop d'exposés s'appuient encore sur les toponymes, notamment les lieux-dits, pour inférer des activités actuelles : il convient ici de rappeler que la toponymie est surtout utile pour décrire des évolutions sur le temps très long, et que la présence du toponyme Le Moulin n'est pas un signe de la vigueur du secteur agricole dans la région, surtout lorsque celle-ci est presque entièrement reboisée.

L'exposé idéal se termine par une conclusion nécessairement brève, compte-tenu du format de l'exercice, qui synthétise la façon dont le problème soulevé par le sujet a été résolu. La gestion du temps fait partie intégrante de l'exercice, et elle est souvent parfaitement maîtrisée. Sauf dans un exposé qui a semblé devoir sacrifier une partie de l'analyse, la conclusion est presque toujours entamée une ou deux minutes avant la fin.

L'oral d'admission n'est alors qu'aux deux tiers de son temps imparti, et l'entretien qui succède à la présentation ne cède pas sa part dans le résultat final : les questions permettent d'approfondir des aspects évoqués pendant l'exposé, de vérifier les connaissances géographiques, et parfois de formuler des hypothèses qu'on n'a pas osé avancer jusqu'alors et qui peuvent s'avérer très pertinentes. Un exposé convaincant a été en partie desservi par une séance de questions décevante, au cours de laquelle la candidate a parfois semblé déstabilisée par des questions anodines. Inversement, un exposé comportant des faiblesses a été largement rattrapé par la capacité du candidat à fournir des réponses pertinentes et étayées qui montraient une finesse d'analyse. Les questions ont souvent permis de revenir sur des erreurs ou des contre-sens, de lever une ambiguïté ou de nuancer une affirmation excessive. Ainsi, une candidate qui semblait faire de l'État le seul acteur à l'origine des implantations industrielles dans une ZAC du Choletais a su ensuite, au cours de l'entretien, revenir sur le rôle du conseil municipal dans l'établissement du PLU, et évoquer le rôle des entrepreneurs locaux.

La posture et l'aisance des neuf candidats et candidates montrent qu'ils ont été sensibilisés à cet aspect de l'épreuve. Contrairement à ce qui a pu être évoqué dans les rapports des années antérieures, le jury n'a eu cette année à déplorer ni familiarité excessive, ni excès de timidité, ni hardiesse déplacée.

D'une manière générale, la qualité des présentations montre que les neuf admissibles ont été solidement entraînés à l'exercice du commentaire de carte à l'oral. Aussi le jury tient-il à les féliciter, ainsi que celles et ceux qui les ont préparés.

Nous tenons enfin à remercier toutes celles et ceux qui permettent le déroulement des épreuves orales dans les meilleures conditions possibles pour les candidats et les candidates comme pour le jury.

*Pages suivantes : les sujets tirés lors de la session 2022.*

## Sujet : Patrimoine industriel et reconversion sur la carte de Lens.

**Carte :** Lens / Béthune, 2405 SB

**Document d'accompagnement :** Le bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco

**Source :** Site « Mission Bassin minier Nord-Pas de Calais », 2021



Pour mieux comprendre et admirer ce paysage culturel, une zone-tampon a été délimitée autour du périmètre. Elle touche 124 communes et s'étend sur 18 000 hectares. Elle englobe des édifices miniers, qui sans être exceptionnels permettent de mieux appréhender le paysage inscrit, mais aussi des espaces non-miniers (urbains, agricoles, naturels...), "toile de fond" d'un décor sur lequel se détachent terrils, chevalements et cités minières.

**Sujet : Un espace rural attractif sur la carte de Sarlat-la-Canéda.**

**Carte :** Sarlat-la-Canéda / Souillac / Vallée de la Dordogne, 2036 ET

**Document d'accompagnement :** Évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968 et capacité touristique (2021), dans l'arrondissement de Sarlat-la-Canéda

**Source :** INSEE, Recensement de la population (1967-2018) et INSEE, 2021

**Arrondissement de Sarlat-la-Canéda : Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968**

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Ensemble</b>	<b>28 559</b>	<b>32 132</b>	<b>36 093</b>	<b>40 698</b>	<b>45 551</b>	<b>53 873</b>	<b>56 446</b>	<b>58 885</b>
<b>Résidences principales</b>	22 035	23 604	26 141	29 131	32 240	36 478	38 089	38 879
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	3 345	4 876	6 276	8 369	10 351	13 705	13 352	14 786
<b>Logements vacants</b>	3 179	3 652	3 676	3 198	2 960	3 690	5 006	5 220

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

**Arrondissement de Sarlat-la-Canéda : Capacité touristique au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

	Nombre	Capacité
<b>Hôtels</b>	100	Chambres : 1 968
<b>Campings</b>	Terrains : 131	Emplacements : 13 826
<b>Résidences de tourisme et assimilé</b>	10	Places lits : 3 762
<b>Villages vacances – maisons familiales</b>	10	Places lits : 1 040
<b>Auberge de jeunesse - Centre sportif</b>	2	Places lits : 203

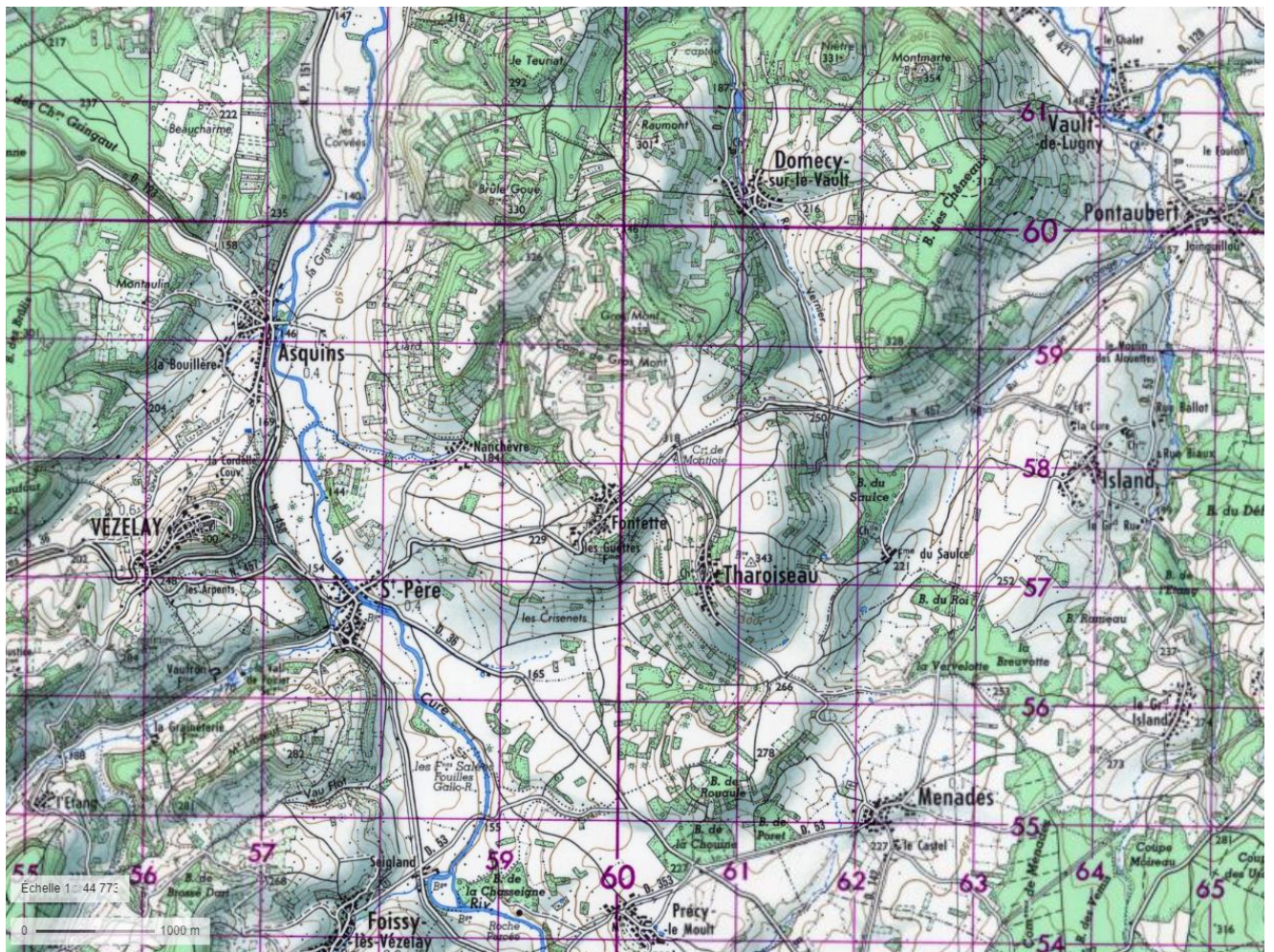
Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2021.

**Sujet : Un territoire en déprise sur la carte d'Avallon.**

**Carte :** Avallon, Vézelay. PNR du Morvan, 2722 ET, 2017

**Document d'accompagnement :** Extrait de la carte IGN de 1950

**Source :** Numérisation de la carte de l'IGN dans les années 1950, Géoportail [geoportail.gouv.fr]



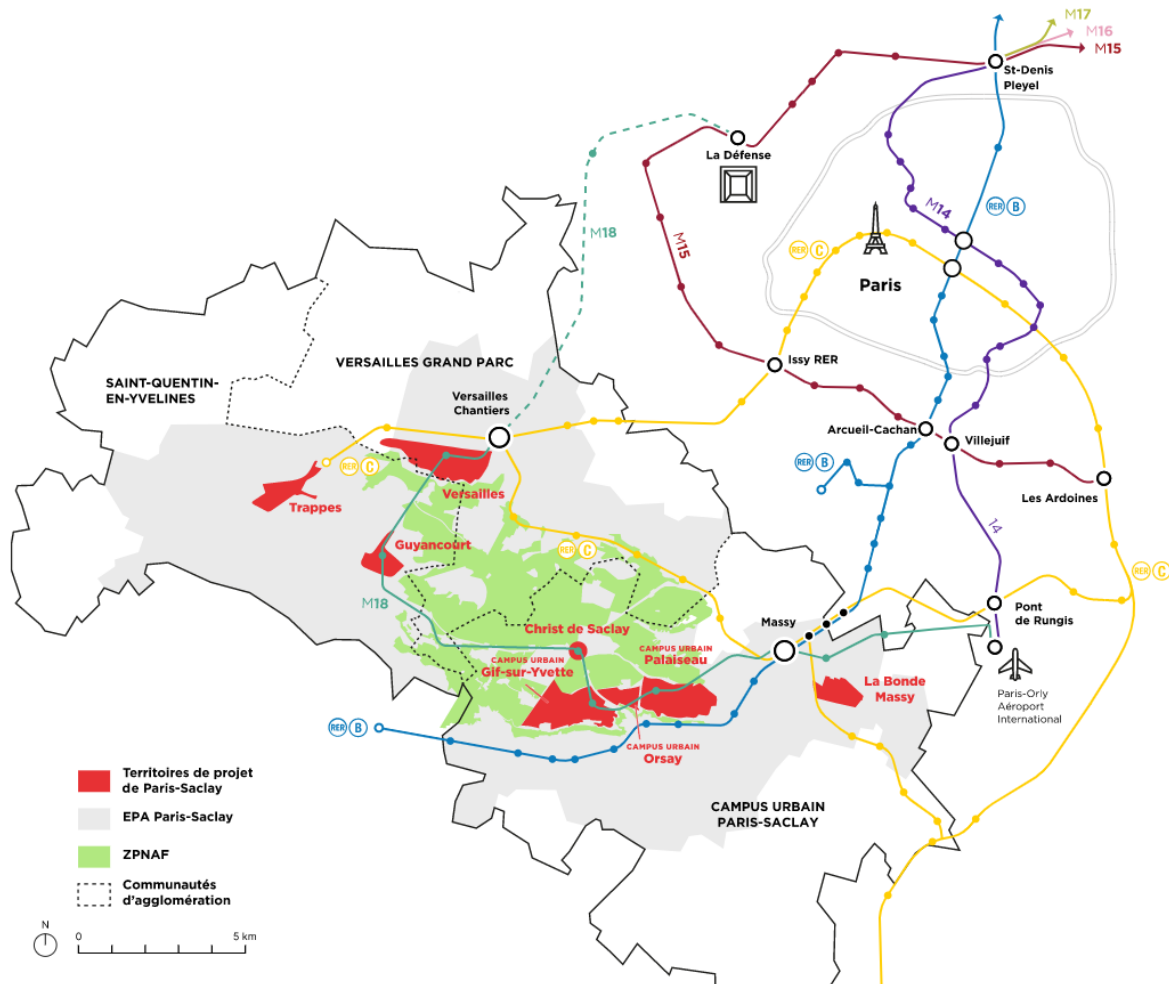


## Sujet : Une périphérie métropolitaine sur la carte de Palaiseau.

Carte : Palaiseau / Arpajon / Forêt de Verrières, 2315 OT, 2011

Document d'accompagnement : Les territoires de projet de Paris-Saclay

Source : Site de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, 2022.



EPA = Établissement public d'aménagement

ZPNAF = Zone de protection naturelle, agricole et forestière.

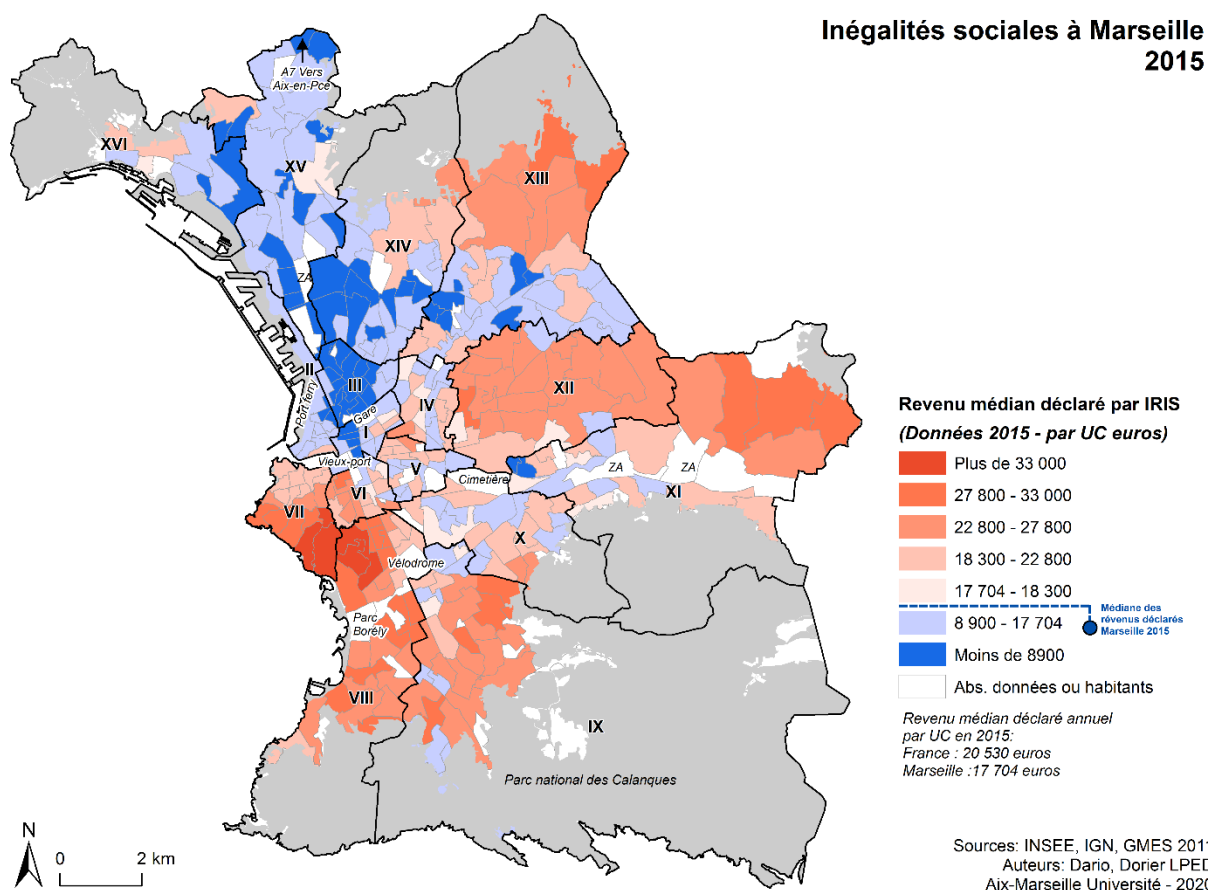
Créée par la loi du 3 juin 2010, la ZPNAF constitue, au plan réglementaire, une première en France : l'interdiction d'urbaniser dans cette zone vaut servitude d'utilité publique quelles que soient les dispositions des plans locaux d'urbanisme (PLU) actuelles et à venir.

## Sujet : Les inégalités socio-spatiales sur la carte de Marseille et des Calanques

Carte : Marseille / Les Calanques, 3143 ET, 2017

Document d'accompagnement : Les inégalités sociales à Marseille en 2015

Source : Julien Dario et Élisabeth Dorier, in Élisabeth Dorier 2020, « Marseille, fragmentation et enjeux du mal-logement, une veille géographique (2018-2020) », Aix Marseille Université, LPED, Carnet de recherche "Urbanicités", en ligne : <https://urbanicites.hypotheses.org/2872>.



**Sujet : Les conflits d'usage sur la carte du lac d'Annecy.**

**Carte :** Lac d'Annecy, 3431 OT, 2017.

**Document d'accompagnement :** Un lac sous haute protection ou « privatisé » ?

**Source :** Alice Nikolli, « Les rives lacustres comme espaces publics : essai de cartographie. L'exemple du lac d'Annecy », *Mappemonde*, février 2018.

Face à l'urbanisation des rives et à la forte fréquentation du lac, l'espace lacustre fait l'objet de toute une série de dispositifs de protection environnementale et paysagère (Natura 2000, réserves naturelles, politique départementale des espaces naturels sensibles [ENS], arrêtés préfectoraux de protection de biotope). La plupart des zonages de protection environnementale se superposent dans les trois mêmes secteurs, qui constituent les dernières coupures d'urbanisation autour du lac : le Roc de Chère, petit massif forestier qui tombe en falaise dans le lac, le marais de l'Enfer et le marais du Bout du lac.

[...]

Dans ce contexte de grande fréquentation, qui a pu faire craindre une « saturation » à certains gestionnaires (Vernex, 1996a), le lac fait l'objet d'une forte demande d'accès, dont témoignent les densités humaines observées sur les rives en période estivale et les tensions sociales suscitées par les projets d'aménagement concernant le tour du lac (Nikolli, 2016). Or, cette demande d'accès se confronte à un espace « fini », en partie sous statut de protection, et largement contraint par la topographie, les infrastructures de transport et l'urbanisation résidentielle. Cette dernière est souvent perçue comme une « privatisation » du lac (Estève, 1984 ; Vernex, 1989), notion largement invoquée dans le débat public local, souvent pour critiquer le fait que la présence de propriétés privées restreint l'accès du public au lac sur de longs linéaires. Pour autant, la notion n'est jamais définie précisément et elle est rarement mesurée avec rigueur. Aucun chiffre officiel n'est communiqué et la seule source scientifique disponible, qui tire d'une étude cadastrale un taux de privatisation de 46,2 %, date des années 1980 (Estève, 1984). De leur côté, les associations locales se livrent une bataille de chiffres : un taux de 41 % de rives privées, mesuré de manière précise par une association environnementale, s'oppose à un taux de 27 %, avancé par une association de propriétaires riverains, laquelle ne précise pas sa méthode de calcul. De ce point de vue, les lacs alpins, et en particulier le lac d'Annecy, se différencient des espaces ruraux et périurbains pour lesquels les enjeux d'accès pour les pratiques récréatives ont été bien étudiés. Ici, ce ne sont pas les usages traditionnels tels que la chasse ou l'agriculture qui entrent en tension avec les pratiques récréatives en plein essor, mais bien l'urbanisation résidentielle sous forme de *riviera*, qui tend à restreindre l'accès du public aux rives. Les lacs alpins se distinguent en outre des rivages maritimes, dans la mesure où la nature juridique du droit d'accès aux rives lacustres est très différente de celle du droit d'accès au littoral maritime.



**Sujet : Insularité et transports sur la carte de Saint-Denis de la Réunion.**

**Carte :** Saint-Denis, cirques de Mafate et de Salazie (île de La Réunion), 4402RT, 2020

**Document d'accompagnement :** Abandon de la nouvelle route du littoral.

**Source :** Philippe Desfilhes, « La Réunion renonce à finir l'absurde "nouvelle route du littoral" », *Reporterre*, 20 juin 2020 [en ligne].

[...] Les travaux de la nouvelle route du littoral n'iront pas à leur terme : seule la première partie, quasiment achevée et construite sur pilotis en bordure du rivage, entrera en service fin 2021.

Ce gigantesque viaduc de 5,4 kilomètres relie Saint-Denis au lieu-dit La Grande Chaloupe. À partir de là, il était prévu que la route se poursuive, non plus sur pilotis, mais sur une digue adossée à la rive jusqu'à La Possession en direction du Port, poumon économique de l'île. Cette dernière partie de l'ouvrage promettait d'être monumentale avec une digue de 3 kilomètres de longueur, de 100 mètres de largeur et d'une dizaine de mètres de hauteur. Des millions de tonnes de roches massives à ancrer dans les fonds marins avec des ravages sur l'environnement faciles à imaginer.

Pour l'édifier, Bouygues et Vinci n'avaient pas d'autre solution que de continuer à prélever des « *andains* », ces grosses pierres d'origine volcanique qui pullulent sur les terres agricoles. « *Les champs de cannes sont ainsi "épierrés", mais la plupart du temps sans suffisamment de précautions, ce qui fait peser de graves menaces sur les terres agricoles* », explique Jean-Lionel Vigna, de la Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature.

[...]

*Reporterre* a déjà raconté les dégâts de la route sur pilotis sur les coraux, de multiples espèces d'oiseaux et le grand dauphin ou la baleine à bosse, ainsi que le parfum de scandale politico-financier qui entoure le mégachantier de la NRL, l'un des plus « *grands projets inutiles* » français avec son budget initial de 1,66 milliard d'euros — il dépassera finalement les 3 milliards d'euros — pour... 12,5 kilomètres de route. Du jamais vu dans l'histoire du BTP !

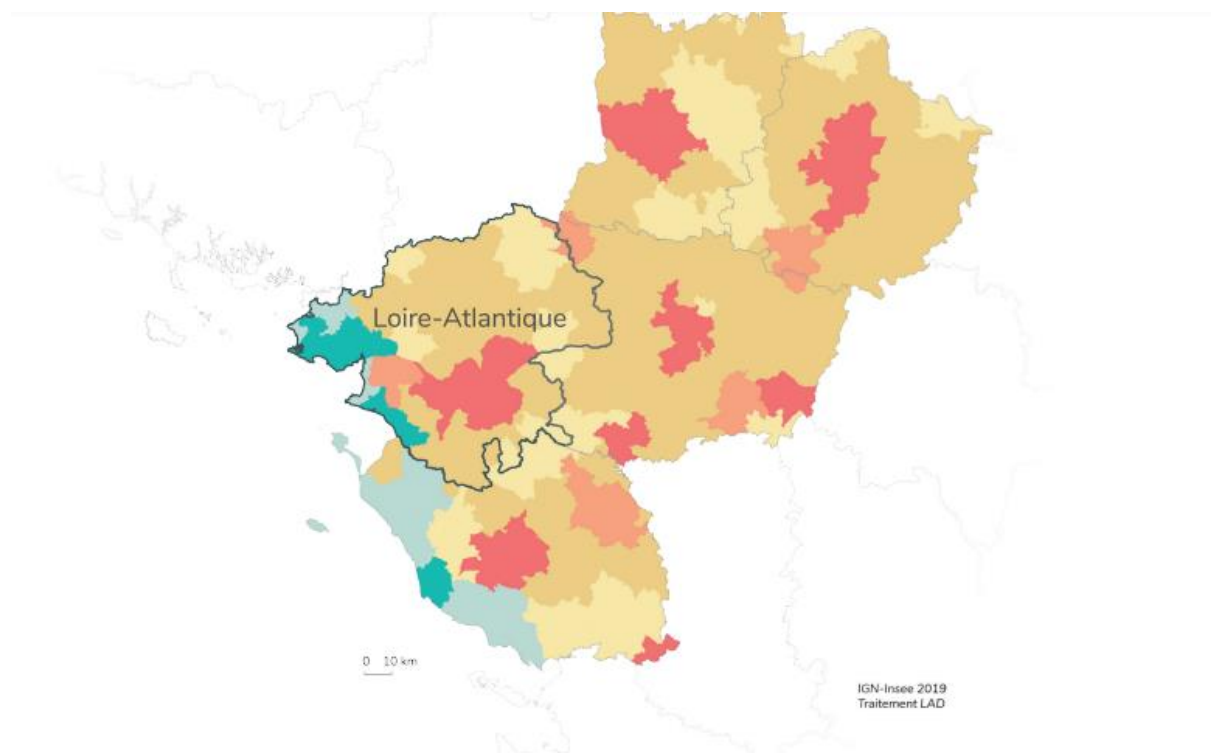
La première station du premier téléphérique sort de terre. Il reliera sur 2,7 kilomètres le quartier populaire du Chaudron, lieu de passage important, au quartier de Bois-de-Nèfles sur les pentes de la ville. Ses cinq gares desserviront trois lycées, deux collèges, l'Université et le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). « *Ces transports par câbles constituent l'extension naturelle du réseau urbain, étant donné la topographie de la ville. De plus, leur coût est raisonnable : 47 millions pour le premier, 32 millions pour le second (qui ne comptera que deux gares) et leur construction est rapide, puisque le premier téléphérique fonctionnera dès mi-2021* », indique Mickaël Nacivet, chef de projet pour la construction de ces téléphériques.

## Sujet : Le tourisme sur la carte de La Baule.

**Carte :** La Baule. PNR de Brière, 1023 OT, 2016

**Document d'accompagnement :** Typologie des espaces touristiques.

**Source :** Loire-Atlantique développement, *Regard sur le poids économique du tourisme en Loire-Atlantique*, étude, mars 2020, p. 4.



Choix d'un classement des bassins de vie de la région en six catégories réalisé par l'INSEE

### ■ LE TOURISME URBAIN

Grand nombre d'emplois touristiques et saisonnalité faible. Davantage d'emplois touristiques dans la restauration et cafés et dans le patrimoine et la culture, mais moins dans l'hébergement traditionnel. Davantage de cadres et professions intermédiaires.

### ■ LE LITTORAL URBAIN

Grand nombre d'emplois touristiques et saisonnalité moyenne.

### ■ LE LITTORAL NON URBAIN

Nombre d'emplois touristiques moyen à élevé et saisonnalité très élevée. Forte spécialisation. Part très élevée d'emplois touristiques dans l'hébergement.

### ■ LES PARCS À THÈMES OU ZONES DE LOISIRS

Plus de 30 % des emplois touristiques dans les sports et loisirs ou dans le patrimoine et la culture.

### ■ LE RURAL TOURISTIQUE

+200 emplois touristiques en août dans le bassin de vie. Davantage d'emplois touristiques dans l'hébergement et le commerce et moins dans la restauration. Davantage de femmes, salaires horaires plus faibles.

### ■ LE RURAL PLUS FAIBLEMENT TOURISTIQUE

moins de 200 emplois touristiques.

## Sujet : Le tissu industriel sur la carte de Cholet.

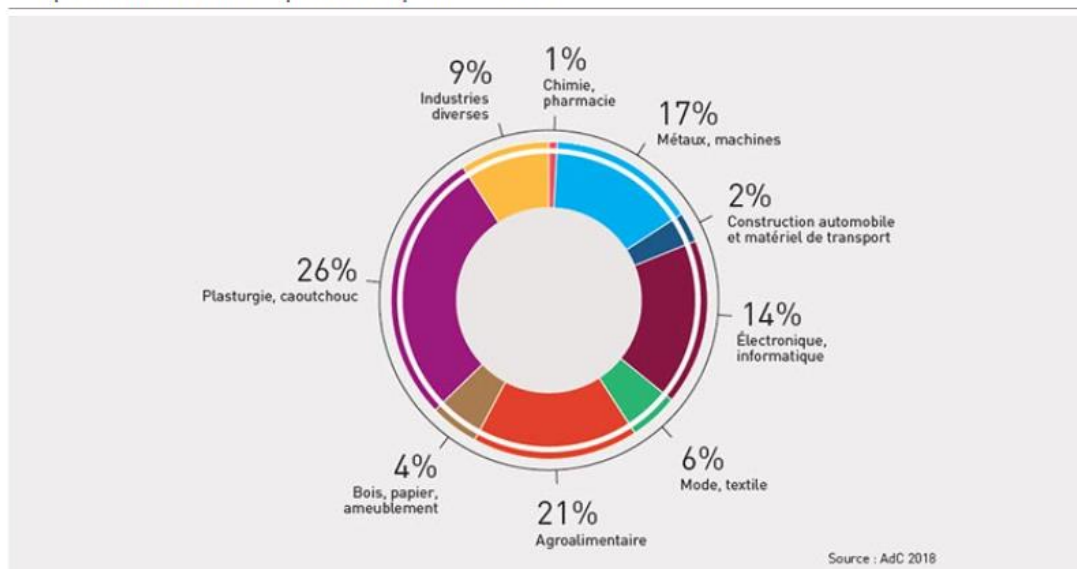
Carte : Cholet. Mortagne-sur-Sèvre, 1424 SB, 2017

Document d'accompagnement : « Les secteurs d'activités - Entreprendre dans le Choletais »

Source : Cholet.fr (ville de Cholet et agglomération du Choletais)

### Une base industrielle développée et diversifiée

#### Emploi industriel - Répartition par secteur



#### Les filières d'excellence

